Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261005-CA-DEL-2026-120-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

LES P'TITS ZELFES

L·U·Z·E ÉTAMPES

ETUDE DES BESOINS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Demande d'extension de capacité d'une micro-crèche de 10 à 12 places

Commune d'Étampes et territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE)

✉ 26 avenue Charles de Gaulle
91150 ETAMPES
☎ crèche : 09.73.60.27.35/ mobile de la porteuse de projet et responsable : 06.16.26.58.97
💻 contact.etampes@luze-creches.com

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261005-CA-DEL-2026-120-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261005-CA-DEL-2026-120-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

LES P'TITS ZELFES
L·U·Z·E ÉTAMPES

Pour un dossier Cerfa n°17579 (création, extension ou transformation d'un EAJE), l'étude de besoins doit démontrer de façon argumentée que le projet répond à un besoin réel du territoire, en s'appuyant sur des données démographiques, l'offre existante et les tensions constatées sur les modes d'accueil.
La présente étude est réalisée dans le cadre d'une demande d'extension de capacité de 10 à 12 places, de la micro-crèche implantée sur la commune d'Étampes : LES P'TITS ZELFES-LUZE ETAMPES

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE

La présente étude est réalisée dans le cadre d'une demande d'extension de capacité d'une micro-crèche implantée sur la commune d'Étampes.
Le projet s'inscrit dans le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE), regroupant 37 communes représentant plus de 55848 habitants, 116 hab/km2 (données 2022).
Étampes constitue le principal pôle urbain du territoire avec 26857 habitants en 2023, soit près de la moitié de la population intercommunale. Néanmoins le territoire comporte un grand nombre de villages répartis dans une vaste zone géographique rurale : soit un territoire de 483km2 ce qui représente un quart du département de l'Essonne.
Citons notamment : Angerville (4428 hab. en 2023), Pussay (2288 hab. en 2023), Commune nouvelle du Mérévillois (3477 hab en 2023.), autres petites villes proches les unes des autres (ou « gros villages ») et à l'extrême sud géographique de la CAESE, qui concentrent également une bonne part de population dans une zone « reculée ».

C'est la La CAESE qui exerce la compétence petite enfance et développe depuis plusieurs années une politique volontariste de soutien aux familles et aux modes d'accueil du jeune enfant.

II. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE et ELEMENTS STATISTIQUES DE LA CAF ET DE L'INSEE

Le territoire de la CAESE présente un profil familial marqué par :
- ✓ une population jeune ;
- ✓ une présence importante de familles avec enfants ;
- ✓ une attractivité résidentielle liée à la proximité de l'Île-de-France ;
- ✓ un développement continu de l'habitat individuel et collectif.

Étampes constitue le bassin de vie principal du Sud-Essonne et concentre une part importante des naissances du territoire.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261005-CA-DEL-2026-120-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

L'évolution démographique observée sur le territoire ainsi que les opérations d'aménagement en cours contribuent à maintenir une demande soutenue en solutions d'accueil du jeune enfant.

.

Plus analytiquement, à date de 2021, les éléments statistiques fournis par la C.A.F et l'INSEE mettent en relief sur Etampes en particulier et sur le territoire de la CAESE plus largement :

- ✓ Une évolution démographique de +0,5%/an depuis 2011, surtout imputable au solde naturel (taux de naissances-taux de décès) en progression de 0,7% depuis 2011. Suivi par UN RECUL DES NAISSANCES DEPUIS 2022-23 (baisse du taux de natalité «au niveau national » de 2.1 enft/femme à -de 1.8.
  Mais cela est contrebalancé dans les solutions d'accueil des jeunes enfants par une baisse significatives des assistantes maternelles (notamment via les départ en retraite de ces dernière). La tension sur la demande de garde du jeune enfant reste donc forte.
- ✓ Une progression de la population d'allocataire dans la CAESE de 10% par rapport à 2013 : la CAF de l'Essonne couvre 51% de la population de la CAESE avec 9400 foyers allocataires en 2018.
- ✓ Des ressources familiales un peu moins élevées pour Etampes que la moyenne nationale mais qui augmentent néanmoins constamment depuis 2006. Toutefois plus de 50% des actifs ont un revenus mensuel moyen dépassant les 2000 euros (données INSEE).
- ✓ D'après les dernières données CAF disponibles, malgré une baisse du nombre d'enfants de moins de 3ans constatés (données 2017-2018), le taux de couverture des demandes en matière d'accueil Petite Enfance (collectif et individuel) pour la CAESE est de 53% pour les 0-4 ans, alors que le besoin potentiel identifié en 2018 était de 73% (données CAF)
- ✓ Les EAJE (accueil collectif) qui relèvent de la CAESE, au nombre de 5 actuellement et dont les structures sont essentiellement regroupées à Etampes et autour d'Etampes, couvrent 29,5% de l'accueil actuel.
- ✓ Ce taux de couverture en mode de garde collectif devient quasi nul si l'on ne considère que la zone sud de la CAESE (Angerville, Pussay, Méréville…)
- ✓ Concernant l'accueil d'enfant en horaires décalés, hormis la MC actuelle « Les P'tits ZElfes-LUZE ETAMPES », aucune autre structure et très peu d'assistants maternels n'offrent de possibilités d'accueil sur un créneau aussi élargi.

III. ANALYSE DE L OFFRE EXISTANTE

La CAESE dispose actuellement de plusieurs équipements d'accueil collectif :

- ✓ Crèche Serge-Levrez à Étampes : 60 places ;
- ✓ Crèche Le Petit Prince à Étampes : 50 places ;
- ✓ Crèche Le Jardin des Lutins à Morigny-Champigny : 32 places ;
- ✓ Crèche familiale Serge-Levrez : 68 places ;
- ✓ Micro-crèche Mandarine à Étampes : 8 places d'accueil occasionnel. (https://www.caese.fr/vos-services/petite-enfance/structures-daccueil-creches)

Cependant :

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261005-CA-DEL-2026-120-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

➢ elle connait une demande croissante de la part des parents pour un accueil régulier et pour un engagement d'accueil annuel mais également pour le système « Halte-Garderie ». **En témoigne la présence de listes d'attente et l'organisation annuelle des commissions d'attribution de places traduisent une forte sollicitation des structures existantes.** (https://www.caese.fr/vos-services/petite-enfance/structures-daccueil-creches **)**

La Communauté d'Agglomération a donc engagé la création de deux nouvelles crèches de 60 places chacune, à Étampes et à Morigny-Champigny(à échéance 2027-28), afin de répondre à des besoins identifiés comme croissants sur le territoire. Cette décision démontre l'existence d'une tension persistante entre l'offre disponible et les besoins des familles. ((https://www.caese.fr/vos-services/petite-enfance/structures-daccueil-creches **)**

➢ Malgré le fonctionnement depuis 2018 de la micro-crèche LES P'TITS ZELFES LUZE ETAMPES seule structure à fonctionner **en horaires élargis (6-22h)**, la CAESE se trouve et reste dans l'incapacité de répondre favorablement à de nombreuses demandes, notamment pour les bi actifs, mais aussi **pour les familles de plus en plus nombreuses, ayant des besoins atypiques**.

IV. ANALYSE DES BESOINS DES FAMILLES

Les besoins recensés auprès des familles du territoire concernent principalement :
- ✓ des accueils réguliers permettant la reprise ou le maintien dans l'emploi ;
- ✓ des solutions de proximité limitant les temps de trajet domicile-travail ;
- ✓ **des amplitudes horaires compatibles avec les contraintes professionnelles** ;
- ✓ **un accueil individualisé recherché par de nombreuses familles** ;
- ✓ une réponse rapide aux demandes intervenant en cours d'année.

Une analyse plus poussée de divers éléments sociologiques révèle par ailleurs localement :
- ✓ Une augmentation de l'activité professionnelle des femmes
- ✓ La réduction de la taille des ménages
- ✓ Le développement de la monoparentalité (=22% des familles d'Etampes en 2018)
- ✓ Une augmentation des temps de transport domicile-travail

Ces changements sociaux ne manquent pas d'avoir des répercussions sur la demande d'accueil des enfants.
Le développement, au cours de la dernière décennie, de lotissements sur le territoire, a en outre attiré de nouveaux habitants (le plus souvent des couples avec enfants), n'ayant pas forcément de la famille habitant le secteur et qui sollicitent des modes de garde diversifiés, notamment de l'accueil collectif à temps plein ou partiel, et des horaires d'accueil un peu plus « élargies ».

Le constat est fait concernant des **familles de plus en plus nombreuses, ayant des besoins atypiques** notamment dus :
- ✓ à la présence à Etampes du centre Hospitalier Sud Essonne (CHSE) et autres centres de soins dont les horaires professionnels des personnels soignants sont par nécessité atypiques
- ✓ à la présence également sur ETAMPES et alentours des services publics tels que Pompiers, Gendarmerie, travaillant en horaires irréguliers et/ou décalés

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261005-CA-DEL-2026-120-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

- ✓ à la présence d'actifs résidents sur la CAESE ou alentours travaillant à la RATP, SNCF, Centre pénitencier, militaires travaillant aussi en horaires irréguliers et/ou décalés
- ✓ mais aussi à de nombreux actifs contraints de travailler à Paris ou autres communes des petite et grande couronnes franciliennes, nécessitant d'élargir leur amplitudes horaires d'absence du domicile à cause de temps de transport allongés souvent à plus d'une heure et demi par trajet domicile-travail.
- ✓ Et enfin aux commerces et commerçants ouvrant et travaillant le samedi

Les besoins sont également renforcés par la volonté des pouvoirs publics de favoriser le retour à l'emploi des parents, notamment dans le cadre des dispositifs AVIP (Crèches à vocation d'insertion professionnelle) développés sur le territoire. (https://www.caese.fr/vos-services/petite-enfance/structures-daccueil-creches)

Pour répondre à ces besoins et demandes immédiates des familles, dans le cadre d'une mise en œuvre rapide et mesurée, les micro-crèches peuvent proposer des solutions adéquates grâce à :

- ✓ leur taille humaine ;
- ✓ leur souplesse organisationnelle ;
- ✓ leur proximité avec les familles ;
- ✓ leur capacité à proposer un accompagnement personnalisé.

V. JUSTIFICATION DE L'EXTENSION DE CAPACITE / ENQUETE DE TERRITOIRE

Afin d'estimer de façon précise les demandes des familles, la gestionnaire a procédé lors du projet de création de la première MC de LUZE ETAMPES en 2017, à une enquête directe par voie de questionnaire auprès de 95 familles ayant soit un projet soit au moins un enfant de moins de 6 ans.
Les résultats de l'enquête ont révélé clairement les attentes des parents par rapport au développement de l'accueil collectif sur le territoire, les structures existantes étant insuffisantes pour répondre à ces attentes.
Les résultats de cette enquête ont été par la suite confirmé par le Diagnostique Social Local (DSL) de mars 2017, puis par le Projet social de territoire (PST) de janvier 2021, tous deux établis par la CAESE (communauté d'agglomération d'Etampes et du Sud Etampois) ayant la « Compétence Petite Enfance » pour le territoire.

Au regard des besoins évalués et discutés avec les responsables et élus locaux, il a été convenu d'envisager un développement quantitatif et qualitatif de l'offre d'accueil collectif et individuel sur l'ensemble du secteur.

Chose faite puisque, comme évoqué plus haut, **la CAESE a donc engagé la création de deux nouvelles crèches de 60 places chacune, à Étampes et à Morigny-Champigny(à échéance 2027-28), afin de répondre à des besoins identifiés comme croissants sur le territoire. Cette décision démontre l'existence d'une tension persistante entre l'offre disponible et les besoins des familles.**

Cependant, toutes les propositions doivent veiller à la complémentarité et l'équité entre les différents modes d'accueil. D'où L'autorisation en 2018 du projet de création et de fonctionnement de La micro-crèche (MC) « LES P'TITS ZELFES-LUZE ETAMPES » qui a pour objectif de diversifier l'offre faite aux familles en permettant un accueil

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261005-CA-DEL-2026-120-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

collectif adapté aux profils familiaux « atypiques », notamment en termes d'horaires d'accueil, mais aussi en termes de planning aléatoire, ou de besoins d'accueil adapté à une spécificité. Et elle adoptera une tarification modulée en fonction des revenus pour s'adapter à un maximum de familles. Ceci pour répondre à une demande qui n'avait pas ou peu de solutions proposées.

Aujourd'hui, la structure qui est ouverte depuis janvier 2018 avec une capacité autorisée de 10 places (selon la législation de l'époque) a constaté au cours de son activité :

- ✓ une demande régulière supérieure aux capacités d'accueil ;
- ✓ des sollicitations fréquentes de familles résidant à Étampes et dans les communes voisines ;
- ✓ des demandes d'accueil ne pouvant être satisfaites faute de places disponibles ;
- ✓ des besoins croissants liés à l'évolution démographique du bassin de vie.

En témoigne le tableau récapitulatif avec les données réelles de la MC LES P'TITS ZELFES-LUZE ETAMPES des 3 dernières années résumant les inscrits et leur typologie ainsi que sur la dernière année le nombre de demandes reçues placées en liste d'attente faute de places supplémentaires

LES P'TITS ZELFES
LUZE ÉTAMPES

26 Avenue Charles de Gaulle
Site du CHSE
91150 ETAMPES
RCS EVRY 832 479 257 00020
NAF 8891A
Téléphone : 09.73.60.27
Mail : contact.luze.e@free.fr

LEGENDES:	Autres:	banque	educ sportif	commerce
		POMPIER		PARIS
	Autres soignants:	ARPAJON	CHSF	BLIGNY
		EPHAD Montlhery		IDE LIBERAL
		EDUC SPE	GHU STE GENEVIEVE	

BILAN ACTIVITE MICRO-CRECHE SEPT 2022-2023 / SEPT 2023-2024 / SEPT 2024-2025/PREVISIONEL 2025/2026

années	enfants	dont			dont					dont		dont
		atypiques	non atyp.	occaz ou ?	CHSE	EHPAD	NEPHROCARE	BD	autres soignants	forces de l ordre	autres	samedis seulement
dont nouveaux arrivants sept 2023	*18*											
an sco. 2023-2024	37	28	3	4	13	4	2	0	12	4	5	2
	totaux:	*37*			*26*					*4*	*5*	
dont départs en sept 2024	*16*											
an sco. 2024-2025	37	30	5	2	13	3	2	0	9	3	5	2
	totaux:	*37*			*27*					*3*	*5*	2
dont nouveaux arrivants sept 2024	*14*											
dont départs en sept 2025	*5*											
an sco. 2025-2026 Prévisionnelle	36	29	4	3	11	4	2	0	10	2	4	3
	totaux:	*36*			*27*					*2*	*4*	3
dont nouveaux arrivants sept 2025	*7*											
liste d'attente pour rentrée en 2025 reportée sur année 2026-2027	*34*	19	15	0								

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261005-CA-DEL-2026-120-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

A noter pour la bonne compréhension de ce tableau : l'autorisation actuelle est pour 10 berceaux, mais l'agencement des différents plannings de besoins des familles s'étalant sur la totalité des créneaux d'ouverture de 16h/jour, nous pouvons procéder à l'inscription d'une trentaine de famille/an.
Sur chaque berceau nous pouvons en effet prévoir l'accueil de deux familles en moyenne (par exemple des plannings fonctionnant en matin/soir se complètent).

L'augmentation de capacité de 10 à 12 places permettra :
- ✓ **d'améliorer la réponse aux besoins des familles ;**
- ✓ **de réduire les refus liés à l'absence de disponibilité ;**
- ✓ **d'optimiser l'utilisation des locaux existants ;**
- ✓ **de renforcer l'offre de proximité sans nécessairement la création (coûteuse) d'un nouvel établissement.**

Ici par exemple d'après notre tableau nous pourrions encore répondre à 4 « familles atypiques » et diminuer la liste d'attente à 11.

Cette extension demeure conforme au plafond réglementaire applicable aux micro-crèches.

VI. IMPACT TERRITORIAL DU PROJET et CONCLUSION

L'extension proposée représente une augmentation limitée mais immédiatement opérationnelle de l'offre d'accueil.
Elle contribue :
- ✓ **au développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire ;**
- ✓ **au soutien de l'activité professionnelle des parents quelle qu'elle soit, y compris atypiques ;**
- ✓ **à la diversification des modes d'accueil ;**
- ✓ **à la complémentarité avec les structures collectives gérées par la CAESE ;**
- ✓ à l'amélioration du taux de couverture des besoins en accueil du jeune enfant.

Il s'agit donc de concevoir une offre visant le renforcement de la solidarité de proximité et la complémentarité de tous les modes de gardes (privés ou publics) y compris les Assistant(e)s Maternel(le)s.
Un dialogue/partenariat permanent avec la commission petite enfance de la CAESE, ses responsables et l'élu de l'EPCI en charge du domaine, est pour cela mis en place et constant pour agir en synergie.

En conclusion, l'analyse du territoire d'Étampes et de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne met en évidence une demande durable et soutenue en solutions d'accueil du jeune enfant, notamment en horaires élargis.
L'existence de structures collectives importantes, la création programmée de nouveaux établissements et les besoins exprimés par les familles démontrent que l'offre actuelle demeure sous tension.
Dans ce contexte, l'extension de la capacité de la micro-crèche de 10 à 12 places apparaît pleinement justifiée, proportionnée aux besoins du territoire et cohérente avec les orientations locales en matière de petite enfance.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261005-CA-DEL-2026-120-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Le projet permettra d'apporter une réponse complémentaire, rapide et qualitative aux besoins des familles du bassin de vie d'Étampes et du Sud-Essonne.